

PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL**RÉUNION DU MARDI 14 JANVIER 2020**

L'an deux mille vingt,

Le quatorze janvier

Le Conseil Municipal de la commune de MARCILLY D'AZERGUES,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André DUMOULIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 janvier 2020

PRÉSENTS : M. DUMOULIN André (Maire), Mme GEFFROY Marie-Jeanne, M. BELET Georges, Mme DEROBERT-MASURE Josette, M. BLANCHON Frédéric (Adjoints), M. CHEVEREAU Laurent, M. TISOPULOT Patrick, Mme GOUBEAU Ghislaine, M. PAGANO François, M. CORNAGLIA Gérard, M. ALBORGHETTI Francis, Mme DELATTRE-QUENEY Delphine, Mme de PARISOT DE BERNECOURT France.

ABSENTS (avec pouvoir) : Néant

ABSENTS (sans pouvoir) : Mme MATRAY Morgane, M. de MEAUX Emmanuel

SECRÉTAIRE de SÉANCE : M. CORNAGLIA Gérard

AUTRE PERSONNE PRÉSENTE : M. BLANCHON Gilbert, correspondant de presse locale

ORDRE DU JOUR :

- ⇒ **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 10 DÉCEMBRE 2019**
- ⇒ **BUDGET-ÉCOLE - ACTIVITÉS PISCINE OFFRE KÉOLIS - TARIF TRANSPORT AUTOCAR POUR LA PÉRIODE DU 07/02 AU 19/06/2020**
- ⇒ **BÂTIMENTS COMMUNAUX «RUE DE L'ÉGLISE»**
- ⇒ **DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SUR PROPRIÉTÉ SIS 132 CH PROFOND : ORDONNANCE DE RÉFÉRÉ SUSPENSION DU 05 DÉCEMBRE 2019**
- ⇒ **DIVERS**

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à ajouter un dossier à l'ordre du jour, à savoir :

ADMR : DEMANDE FORMULÉE À MONSIEUR LE MAIRE.

Le conseil accepte à l'unanimité.

- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 10 DÉCEMBRE 2019

Monsieur le maire dit à l'assemblée que M. CHEVEREAU Laurent a fait remonter l'information suivante :dans le paragraphe concernant le DPU, il faut remplacer «ils proposent» par «il propose», puisque c'est le Maire qui propose donc le singulier s'impose. Après vérification le conseil municipal à l'unanimité, valide la correction et n'ayant pas d'autres observations, approuve le compte-rendu du 10 décembre 2019.

- BUDGET-ÉCOLE - ACTIVITÉS PISCINE OFFRE KÉOLIS - TARIF TRANSPORT AUTOCAR POUR LA PÉRIODE DU 07/02 AU 19/06/2020

Délibération 2020/01

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la reprise pour les élèves de l'école de Marcilly, de l'activité « natation » à la piscine « Aquazergues » située à Anse, chaque vendredi, durant la période du 07 février 2020 au 19 juin 2020.

Il souligne que jusqu'à fin 2019, les frais de transport en autocars étaient pris en charge par l'association « sou des écoles » et propose aux élus que la commune budgétise cette dépense sur le budget communal, à compter de 2020.

Il présente aux élus une proposition financière de KEOLIS autocars *PLANCHE dont l'agence est située « 69 rue du Champ du Garet 69400 VILLEFRANCHE S/S »*, pour le transport de 46 élèves et 05 adultes, au prix de 85 € HT par autocar, pour le transport aller/retour suivant :

- ↳ Ecole des trois châteaux, 80 rue de la mairie 69380 MARCILLY D'AZERGUES/Piscine « AQUAZERGUES », 856 route de Lucenay 69380 ANSE
- ↳ Piscine « AQUAZERGUES », 856 route de Lucenay 69380 ANSE/ Ecole des trois châteaux 80 rue de la mairie 69380 MARCILLY D'AZERGUES.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **accepte** que les frais de transport en autocar soient pris en charge par le budget communal à compter du budget 2020
- **valide** la proposition financière de KEOLIS autocars Planche présentée ci-dessus ;
- **dit** que les crédits seront prévus au BP 2020, compte 6247.

- BÂTIMENTS COMMUNAUX «RUE DE L'ÉGLISE»

Délibération 2020/02

Monsieur le Maire rappelle la séance du 12 novembre dernier aux termes de laquelle le devenir des bâtiments communaux situés « rue de l'église » avait été évoqué et dit avoir contacté, sur demande du conseil, deux agences immobilières : ERA Immobilier et COMBOTTE Immobilier, pour faire faire une estimation des bâtiments listés ci-après :

Parcelle A423 (bâti et non bâti) - superficie 78 m² - maison de village en location située 76 rue de l'Église ;

Parcelle A424 (bâti) - superficie 906 m² - maison de village située à l'angle du 58 rue de l'église/13 rue de la mairie, comprenant au RDC : l'agence postale et l'ancienne bibliothèque et au 1^{er} étage : un local mis à disposition de la paroisse, 1 appartement et 1 studio en location ;

Parcelle A1237 (bâti et non bâti) - superficie 63 m² - maison de village actuellement vacante située 74 rue de l'église

Il porte à la connaissance de l'assemblée les deux estimations reçues en mairie de :
- ERA Immobilier

- **COMBOTTE Immobilier.**

Monsieur le maire propose à l'assemblée de vendre ces biens immobiliers :

- d'une part, pour rembourser le prêt relais à contracter par la commune ;

– et d'autre part, pour produire une réserve d'argent au budget communal, section d'investissement en vue de financer les dépenses qui seront à engager dans le cadre de la poursuite des travaux de réaménagement du centre village.

Monsieur BLANCHON Frédéric demande combien d'agences ont été sollicitées, Monsieur BELET Georges confirme deux comme le conseil l'avait suggéré lors de la précédente séance.

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir en délibérer et de bien vouloir se prononcer sur la question suivante : « Etes-vous d'accord de mettre en vente les bâtiments communaux situés rue de l'église/rue de la mairie au prix minimum de 700 000 euros ? »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 01 « ABSTENTION » et 12 voix « POUR », décide :

- **de vendre les parcelles suivantes :**

Parcelle A423 (bâti et non bâti) - 76 rue de l'église ;

Parcelle A424 (bâti) à l'angle du 58 rue de l'église/13 rue de la mairie ;

Parcelle A1237 (bâti et non bâti) - 74 rue de l'église ;

- **de demander l'avis des services du domaine** sur la valeur vénale de cet ensemble immobilier suivant les prix pratiqués sur notre territoire ;

- **de porter le prix de vente de cet ensemble immobilier à une somme égale ou supérieur de 700 000 euros ;**

- **de respecter les droits conférés aux locataires concernés par un contrat de bail qui les lie à la collectivité ;**

- **autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de vente et de signer tous les documents s'y rapportant.**

**- DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SUR PROPRIÉTÉ SIS 132 CH PROFOND :
ORDONNANCE DE RÉFÉRÉ SUSPENSION DU 05 DÉCEMBRE 2019**

Délibération 2020/03

Décision de poursuivre ou non la procédure du DPU, décision sur l'acquisition ou non de ladite parcelle et prévoir le financement en cas d'acquisition

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

- **VU** la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) de Me BARTHELET, Notaire, reçue en mairie le 11 septembre 2019 concernant la vente d'une parcelle cadastrée A1543 sis

« 132 ch Profond à MARCILLY D'AZERGUES », aux termes de laquelle, la commune a fait valoir son droit de préemption en date du 7 novembre 2019, suivant la décision du maire n° 2019/01 ;

- **VU** l'ordonnance n° 1908816 du 5 décembre 2019 rendue par le juge des référés et notamment ses articles 1 et 2 ;

- **CONSIDÉRANT** que le greffe du Tribunal devrait notifier la requête au fond, à la commune, ayant été précisée à l'audience du 4 décembre dernier que l'affaire serait jugée dans un délai d'environ six mois ;

Et après avoir contacté l'avocat de la commune, Monsieur le Maire présente les décisions possibles.

Monsieur le Maire dit que la décision à prendre suite à l'ordonnance du juge des référés, de poursuivre ou non la procédure de préemption, emporte des conséquences importantes pour la collectivité dont il fait part.

Il ouvre à la discussion et demande au conseil de bien vouloir décider en répondant à la question suivante : « **Est-ce que le conseil municipal m'autorise à poursuivre la procédure de préemption pour le compte de la commune ?** »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 01 « **ABSTENTION** » et 12 voix « **POUR** » :

- autorise Monsieur le Maire à poursuivre la procédure de préemption sur la parcelle A1543 sis « 132 chemin Profond »,
- Dit que le notaire doit en être informé rapidement,
- Dit de consigner le prix de vente de 440 000 euros auprès de la CDC dans l'attente de l'acquisition du bien,

ET

- **VU** la délibération précédente n° 2020/02 qui a pour objet la vente des bâtiments communaux de la « rue de l'église/rue de la mairie » ;
- **CONSIDÉRANT** que la vente de ces biens ne pourra pas être réalisée avant le 7 mars prochain, mais qu'en cours d'année ;

Le conseil municipal, par 01 « **ABSTENTION** » et 12 voix « **POUR** » :

- demande à Monsieur le Maire de contracter un prêt ou crédit relais du même montant que la DIA soit 440 000 € et de procéder à la consignation auprès de la CDC avant le 7 mars 2020 ;

- dit que sur l'encaissement de la vente des biens communaux « rue de l'église/rue de la mairie », un montant de 440 000 € sera destiné à rembourser le prêt ou crédit relais contracté en ce début d'année

- demande à Monsieur le Maire d'informer Me BARTHELET, notaire commun au vendeur et à l'acquéreur, des présentes décisions ;

- de demander à la commission communale des finances d'inscrire les crédits nécessaires en dépense d'investissement au budget 2020.

- ADMR : DEMANDE FORMULÉE À MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire dit que les ADMR de Civrieux d'Azergues, Dommartin, Marcilly et celle de Lozanne vont se regrouper et que la nouvelle association est à la recherche de locaux plus grands que ceux qu'elle occupe actuellement.

La visite de la référente ADMR portait d'une part, sur les difficultés rencontrées en matière de recrutement de personnel alors que de plus en plus de familles font appels à leurs services mais aussi pour demander de mettre à disposition de son association la maison communale afin d'installer ses bureaux et recevoir les familles dans de meilleures conditions.

Après avoir échangé, les conseillers à l'unanimité disent que la maison communale ne peut pas être mise à disposition de l'ADMR. Son exploitation est trop importante pour la vie de la commune.

Aujourd'hui, les élus travaillent sur le devenir de l'ancienne école mais malheureusement les prévisions de mise à disposition sont de 3 à 4 ans et n'ont pas de solution dans ce bâtiment hormis les « Algecos » qui faisait office de cantine scolaire, et qui peuvent être une solution temporaire si les autres collectivités n'ont pas de proposition meilleure à formuler. Les élus demande aussi à ce que l'association soit plus précise sur son souhait : nombre de pièces et surface nécessaires à leur activité.

- DIVERS

***Compte de dépôt de fonds « agenda 21 Marcilly » - courrier du Trésorier pour demande de clôture du compte**

Mme GOUBEAU Ghislaine dit que ce compte avait été ouvert en 2018 afin de posséder une carte bancaire permettant de régler des achats en ligne, et rappelle l'achat des kakémonos qui ont fait l'objet d'une commande en ligne et d'une transaction bancaire via internet.

Depuis le 14 février 2018, il est vrai qu'aucun mouvement n'a été fait mais elle propose de ne pas clôturer cette régie d'avance car l'Agenda 21 pourra en avoir l'utilité dans les années à venir ; elle propose même de faire une commande de livres et de jeux pour l'atelier « mémoire », le trésorier pourra ainsi constater de nouvelles écritures.

Les élus valident la proposition de Mme GOUBEAU Ghislaine et demandent à ce que ce compte ne soit pas clôturé.

***Recensement de la population - population légale au 1er janvier 2020**

Au 01/01/2020 suivant population légales au 1er janvier 2017

Population municipale : 875

Population comptée à part : 14

Population totale : 889

***Cérémonie dédiée au personnel**

Mme GEFFROY Marie-Jeanne dit avoir contacté le traiteur «Les Chères Gourmets» et que ce dernier a fait parvenir un devis pour un cocktail dinatoire, qu'elle a validé.

***Courrier de candidature**

Monsieur le Maire dit que suite à la demande de départ à la retraite au 1^{er} mai 2020 formulée par l'agent assurant le service public de l'agence postale, la personne qui assurait son remplacement durant ses congés a présenté sa candidature pour le poste qui va se libérer. Monsieur le Maire dit que ce recrutement sera réalisé après les élections municipales et que la présente candidature sera remise au futur maire.

***Courrier de SEMCODA - Logements**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu aux termes duquel SEMCODA se dit satisfait d'apprendre la fin des poursuites sur leur dossier de permis de construire en cœur du village. Les études sont reprises pour la préparation du dossier de consultation en vue d'un appel d'offres en mars/avril 2020 ; en parallèle une nouvelle demande de financement pour le locatif social PLS a été déposée avec une programmation de 16 PLS et 3 PSLA (accession sociale) en lieu et place de 10 PLS et 8 PSLA initiaux. En conséquence, le planning d'études conduirait à un ordre de service prévisionnel en septembre/octobre 2020 pour une livraison de l'opération au cours du deuxième trimestre 2022,

**COMPTES-RENDUS REUNIONS INTERCOMMUNALITE - SYNDICATS -
COMMISSIONS ET AUTRES**

1- INTERCOMMUNALITÉ

CCBPD - Commission « petite enfance » : réunion du lundi 16 décembre 2019 en
mairie avec Mme JOVILLARD et deux administrés de la commune

Mme GEFFROY Marie-Jeanne porte à la connaissance des élus, le projet de création d'une micro-crèche sur la commune porté par deux de nos administrés. Cette réunion provoquée avec la CCBPD parlait du financement de ce projet mais aussi du soutien que la Communauté de Communes pourrait apporter. Il s'avère qu'un même projet vient d'être créé à Anse qui a été soutenu par l'intercommunalité ; Mme JOVILLARD dit que la communauté de communes soutiendrait davantage les projets de création de MAM (Maison des assistantes maternelles). Les intéressées du projet disent qu'elles préféreraient miser sur la création d'un centre de loisirs et disent tenter une réflexion sur cette nouvelle idée.

Mme GEFFROY Marie-Jeanne donne les points importants de la réunion « petite enfance » qui s'est déroulée le 17 décembre :

- élaboration d'un guide local de la parentalité dédié aux RAM, Ecole, Mairie afin de répondre aux familles en difficultés

– au vu des élections municipales, l'annulation des manifestations hormis le voyage des CME à Paris qui reste maintenu et se dit satisfaite puisque le Conseil Municipal d'Enfants de Marcilly est concerné. Elle souligne qu'il faudra prévoir les crédits nécessaires au budget 2020.

1- SYNDICATS

SIVU DU BÉAL : Réunion du lundi 16 décembre 2019

Monsieur le Maire dit que cette réunion portait sur le débat d'orientation budgétaire qui prévoit études et travaux sur plusieurs années pour arriver à diminuer les quantités d'eaux pluviales dans la station d'épuration.

SIEVA : Réunion du vendredi 20 décembre 2019

Monsieur le Maire dit que pareillement le débat d'orientation budgétaire était le principal sujet et souligne qu'il n'y aura pas de changement de canalisation sur la commune en 2020.

2- COMMISSIONS COMMUNALES

Commission « ancienne école » : Réunion du mardi 07 janvier 2020

Monsieur BLANCHON Frédéric dit que la commission a demandé la présence de SEMCODA pour faire un état des lieux et pour évoquer avec lui les différentes réflexions menées dont l'idée d'un bail emphytéotique mais SEMCODA reste très sceptique sur ce point. Il en est ressorti qu'avant quelque décision, il serait nécessaire de faire un relevé de surface et de procéder à différents diagnostics (amiante, électricité etc...). Il a donc été demandé à SEMCODA une pré-étude et une fois tous les rapports reçus, la commission pourra prendre une décision en tenant compte du coût financier.

Commission «éco-citoyen» : Réunion trimestrielle du lundi 13 janvier 2020

Mme GOUBEAU Ghislaine dit que cette réunion était de faire le point des actions menées cet automne, elle souligne que la séance broyage a remporté un vif succès et a permis beaucoup d'échanges et d'entraide. Par ailleurs, la conférence « une maison sans chauffage, c'est possible » qui s'est déroulée en novembre a été mise en valeur.

Elle dit prévoir des crédits budgétaires en 2020, pour une nouvelle séance de broyage mais aussi pour réorganiser une balade botanique. Avant de clore le sujet, elle fait savoir que de nouveaux Marcillois semblent intéressés par le nouvel agenda 21 pour mener des fiches d'actions ayant un attrait avec la nature et qu'il a même été évoqué une nouvelle action de « centrale villageoise ».

Commission « urbanisme » : Réunion du mardi 14 janvier 2020

Monsieur BELET Georges dit que les membres de la commission ont étudié : 03 déclarations de travaux.

DÉCLARATIONS DE TRAVAUX (03)

DP 069 125 19 0 0031

Lieu des travaux :

Zone A

Travaux envisagés : Ravalement de façades
Dossier reçu en mairie : 16/12/2019
Dossier transmis aux ABF : non
Avis des ABF :
Courrier notification prolongation délai d'instruction : non
Dossier transmis en Préfecture : 16/12/2019
Avis de la commission d'urbanisme : dossier accepté en conformité avec le nuancier du PLU.

DP 069 125 20 0 0001

Lieu des travaux : **Zone N**
Travaux envisagés : Construction d'une piscine
Dossier reçu en mairie : 02/01/2020
Dossier transmis aux ABF : non
Avis des ABF :
Courrier notification prolongation délai d'instruction : non
Dossier transmis en Préfecture : 02/01/2020
Avis de la commission d'urbanisme : dossier accepté, respect des distances conformément au PLU.

DP 069 125 20 0 0002

Lieu des travaux : **Zone N**
Travaux envisagés : Ravalement de façades
Dossier reçu en mairie : 03/01/2020
Dossier transmis aux ABF : non
Avis des ABF :
Courrier notification prolongation délai d'instruction : non
Dossier transmis en Préfecture : 03/01/2020
Avis de la commission d'urbanisme : dossier accepté en conformité avec le nuancier du PLU.

3- CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Mme GEFFROY Marie-Jeanne fait savoir que le conseil municipal d'enfants était représenté lors de la distribution des colis de Noël aux aînés le 11 décembre dernier.

4- CCAS : Réunion du mardi 14 janvier 2020

Monsieur le Maire dit que cette réunion portait sur l'organisation de l'après-midi dansant du 30 janvier 2020 du style « Thé dansant ».

5- AUTRES

Néant.

POUR INFORMATION

Prochaines réunions datées

CONSEIL MUNICIPAL

- MARDI 11 FÉVRIER 2020 à 20 h 30
- MARDI 03 MARS 2020 à 20 h 30
- MARDI 10 MARS 2020 à 20 h 30 (budgets)

CCAS

- MARDI 10 MARS 2020 à 19 h 45 (budget)

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

- MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2019 à 13 h 30

AUTRES :

CÉRÉMONIE DES VŒUX DE LA CCBPD :

Mercredi 15 janvier 2020 à 19 h au domaine des Communes

COMMISSIONS

Commission « voirie bâtiment » : Mardi 28 janvier 2020 à 18 h en mairie.

Commission « Urbanisme » : Mardi 11 février 2020 et Mardi 10 mars 2020, en mairie, horaire à confirmer.

Commission « éco-citoyen » : Réunion de l'Agenda 21 (budget), le lundi 10 février 2020, en mairie.

Commission « finances » : jeudi 13 février 2020, jeudi 27 février à 20 h en mairie

Avant de clore la séance, Monsieur BLANCHON Frédéric demande la parole pour dire qu'un communiqué sur la fibre est inséré sur le site officielle de la commune, et porte en information que chaque administré peut appeler le fournisseur de son choix : SFR, ORANGE, BOUYGUES TELECOM, FREE pour présenter une pré-demande.

Fin de séance : 22 heures 30